

Orientation 1 Contribuer à protéger les patrimoines maritimes du coeur

Orientation 1 Contribuer à protéger les patrimoines maritimes du coeur

Les mesures identifiées dans le cadre de cette orientation doivent permettre non seulement d'assurer une solidarité écologique avec les espaces marins en coeur mais également de contribuer à préserver le bon état de ceux présents dans l'Aire maritime adjacente.

AMA ? Mesure n°1 : Protéger et restaurer les patrimoines naturels, paysagers et culturels des fonds côtiers par une meilleure maîtrise des usages.

"L'EPPPN mobilise son personnel et ses compétences pour contribuer à mieux préserver, voire restaurer, la biodiversité, les paysages et le patrimoine culturel des espaces marins délimités par l'AMA avec ses partenaires, afin de:

-Préserver les petits fonds bordant l'archipel du Frioul et plus largement de la rade sud de Marseille, en particulier les herbiers de Posidonie, au travers de l'organisation des usages et de la maîtrise des impacts liés à la très forte fréquentation actuelle et future de ce site (notamment avec le projet d'extension du port du Frioul). Cette action sera conduite en étroite partenariat avec l'État et les collectivités concernées, en particulier la Ville de Marseille dans le cadre de la mise en oeuvre du PGRM, et MPM, dans le cadre de sa compétence de gestion des ports de plaisance ;"

page 133

Référence ID de l'article : #1684

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-10-18 14:30